

Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes

Séminaire international d'Aranjuez (27-30 septembre 1994)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

AIDELF. 1996. Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes - Actes du colloque d'Aranjuez, septembre 1994, Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-9509356-1-3, 693 pages.

Incontournable et perturbateur, le vieillissement démographique lance un défi aux pouvoirs publics

Paul PAILLAT

Fondation Nationale de Gérontologie, Paris, France

Introduction

L'évolution démographique, y compris la transformation de la structure, lorsqu'elle est jugée négative ou inquiétante à long terme, peut conduire les pouvoirs publics, incarnation de l'Etat, à proposer des remèdes et à allumer des contre-feux. Ces interventions modifient parfois l'évolution, ou plutôt son contenu. La politique de la famille, la politique de la santé, sont les domaines d'élection pour qui cherche à percevoir et à comprendre la dialectique population/gouvernement, sans exclure d'autres domaines prioritaires comme l'éducation générale ou le logement.

1. Le vieillissement de la population, un concept ancien à rajeunir

Quand on évoque le *vieillissement de la population*, on se contente de mentionner la définition du processus, à savoir l'augmentation de la proportion de personnes âgées, et on passe à l'ordre du jour. En d'autres termes, on perd de vue l'essentiel, c'est-à-dire la lente, et partant insidieuse, transformation de la structure de la population de tout âge. Le remplacement des générations s'opère quotidiennement, mais ses modalités changent sur un rythme beaucoup plus lent, au point de faire prendre pour une surprise une mutation profonde que tout démographe est pourtant capable de mesurer et d'annoncer à qui voudra bien l'écouter. Déjà, la question se pose : *qui, dans le monde des décideurs, se préoccupe des enseignements de la démographie ?*

Le vieillissement contemporain des populations européennes, y compris la nôtre, a peut-être des antécédents, mais il est difficile d'assimiler les modèles anciens du vieillissement à sa version actuelle qui associe une baisse profonde et continue de la fécondité à un allongement de la vie après 60 ans, association qui n'a pas pour seul résultat l'accumulation des vieilles gens.

La partie la plus importante du mécanisme pourrait bien être la transformation sans précédent de la partie médiane de la population (20-59 ans), puisque c'est de sa vitalité que dépend le dynamisme ou, plus sobrement, la pérennité d'une nation... ou d'un quasi-continent comme l'Europe.

A partir du moment où les effectifs de jeunes sont trop minces pour prendre la relève, on doit s'attendre à une contraction numérique de la population qui, conjointement, vieillira. A terme, il est permis de s'inquiéter, mais est-ce la seule attitude à tenir ? A cette « dépopulation », n'y a-t-il comme seule réponse qu'une politique vigoureusement nataliste dont on sait que l'effet, s'il se produit, demandera des décennies ? A attendre que le vieillissement ait franchi un certain niveau irréversible (*à chiffrer*), on court le risque de l'inefficacité. Le Japon n'est-il pas en train d'envisager une politique d'immigration de travailleurs dont la seule idée était hérétique et blasphématoire, il y a encore peu de temps ?

A notre avis, l'un des objectifs prioritaires de la recherche démographique consisterait à savoir mesurer les effets directs en profondeur d'un accroissement prévisible du vieillissement sur l'ensemble de la structure par âge (et par sexe). A s'en tenir à la mesure quantitative, ce propos peut paraître excessif; à examiner les aspects qualitatifs, on s'aperçoit vite qu'il n'en est rien. Il s'agit, en effet, d'écartier par exemple l'idée selon laquelle les hommes (et les emplois) sont interchangeable. S'ils ne le sont pas dans le domaine économique et si, pour cette raison, ils résistent aux mesures prises contre le chômage, pourquoi le seraient-ils dans le domaine familial, dans le domaine social ? Ni la constitution physique, ni les dispositions intellectuelles et psychiques, ni le niveau de connaissances, ne sont équivalents d'un homme à un autre; collectivement, les groupes spontanés sont si différents, qu'ils rendent difficile le fonctionnement de la société à laquelle ils appartiennent.

La quantification des effectifs reste une nécessité minimale : elle permet le cadrage des ordres de grandeur. Seule, l'analyse qualitative permet d'apprécier le potentiel. Par exemple, la proportion des analphabètes confirmés détermine la possibilité d'adaptation d'un groupe, d'une nation, à une modification profonde de la technologie : or, ce type de modification se banalise. Verra-t-on demain, plus qu'aujourd'hui, des groupes lâcher prise et glisser dans le sous-prolétariat ?

A un niveau plus modeste, plus proche de nos préoccupations, celui d'un canton, par exemple, les déformations de la structure démographique provoquées par les émigrations passées iront jusqu'à interdire le fonctionnement correct d'une politique sociale là où manquent les générations de quadragénaires tant utiles, notamment, pour les octogénaires fragiles.

Quand numériquement les détenteurs et les défenseurs de situations acquises commencent à l'emporter sur les candidats à leur remplacement, la société court le risque, soit d'une tension interne intergénérationnelle, soit d'un découragement des nouvelles promotions. Ce risque n'est pas une certitude. Quand la pyramide se transforme en colonne, cette dernière obstrue l'horizon, à moins d'opérer un bouleversement des concepts hérités d'un temps où la population avait une tout autre structure.

Nous nous proposons d'expliciter ce que cette affirmation a de pertinent, derrière le masque de la provocation tranquille.

2. Familles et politique familiale

Familles

Dans les populations européennes, la *famille* reste un noyau élémentaire, même si son contenu et sa durée appellent quelques nuances dans le propos. En effet, les familles de fait (ménages non mariés avec jeunes enfants) occupent une place croissante parmi les moins de 30 ans. Il est encore trop tôt pour affirmer que cette évolution psychosociologique aura une conséquence négative sur la fécondité, mais déjà on perçoit que cette nouvelle structure familiale peut influencer l'évolution démographique à venir. Une population dont la croissance diminue ou ne subsiste que grâce à un recul de la mortalité, n'offre pas théoriquement un cadre favorable à la constitution de familles étoffées. Mais combien de jeunes couples s'interrogent sur leur avenir dans ce domaine, en fonction de ce qu'ils savent de la structure démographique actuelle et de son évolution plausible ? Leur vision est sans doute plus circonscrite à leur horizon personnel et notamment aux perspectives économiques, c'est-à-dire d'emploi de l'homme et, de plus en plus, de la femme. A partir du moment où la fécondité est de moins en moins spontanée, ce ne sont plus les proportions de jeunes en âge de convoler et de procréer qui vont être les facteurs-clés, aisément mesurables, de la natalité. A nombre égal, les effectifs des nouveau-nés vont dépendre du comportement et de la pratique des parents potentiels, comportement dans lequel entre en jeu l'imitation de modèles de référence familiaux ou médiatisés, pratique qui est largement commandée par la connaissance assimilée des méthodes contraceptives ou abortives.

Une question se pose : *la fécondité est-elle ou non fonction de l'existence et de la disponibilité de grands-parents ?* Si la réponse est positive, la multiplication de ceux-ci peut laisser espérer un relèvement de la fécondité. Inversement, l'absence de ces gardes d'enfants familiaux (et gratuits) peut freiner des projets de procréation. Autrement dit, l'augmentation de la fréquence des familles à trois générations ne peut pas être considérée comme un domaine uniquement gérontologique. Une plus grande fréquence de la quatrième génération peut, en revanche, avoir un effet négatif. En effet, les arrière-grands-parents ne peuvent compter sur leurs seuls enfants, eux-mêmes sexagénaires; la charge supplémentaire imposée à leurs petits-enfants vient concurrencer celle des arrière-petits-enfants. On ne doit pas souhaiter que la jeune mère de 35 ans augmente sa progéniture et lui imposer, en outre, de s'occuper de sa propre grand-mère (et/ou de celle de son mari). Il est cependant encourageant de constater que les « grands-parents » actuels sont plus jeunes, plus libres et économiquement plus indépendants que leurs antécédents. Tout irait pour le mieux si, parallèlement, ils ne devaient pas prendre en charge leurs propres parents (en fait, leur mère) dont la vie s'allonge sans que la bonne santé suive.

Nous manquons de recul pour évaluer les conséquences de cette multiplication des générations parce que le phénomène est encore peu répandu⁽¹⁾, mais elles demandent une observation continue que ne procure pas la suite des recensements. L'apparition des enfants dans une structure familiale stable ou relativement stable de forme pyramidale, ne peut pas ressembler à la situation qui se présentera demain quand se généraliseront les structures familiales peu stables et à étages multiples, sans parler des structures de type suédois dans lesquelles aux grands-parents « biologiques » s'ajoutent des grands-parents « alliés » (cas des remariages).

Ajoutons que, dans les populations vraiment vieilles, comme les nôtres demain, les familles s'étireront, c'est-à-dire qu'elles seront moins étoffées à chaque génération, alors que le nombre des générations successives co-existantes augmentera : on retrouve ici l'image de la colonne que nous avons évoquée pour l'ensemble de la population dont, il est vrai, les familles sont les cellules élémentaires. Ici, la question se pose : comment la politique familiale pourrait-elle être la même avec des familles nombreuses à trois étages ou avec des familles concentrées à quatre (ou cinq) étages ?

Politique familiale

L'objectif *nataliste*, affiché, de la *politique familiale* menée en France depuis la Libération, a contribué à réduire la notion de famille à celle de couple avec de jeunes enfants, tout étant agencé pour que ces couples se constituent et pour qu'ils contribuent au renouvellement des générations, avec un système incitatif (et non égalitaire) d'allocations, assorties de conditions d'octroi dont certaines ont joué un rôle significatif dans la baisse de la mortalité maternelle et de la mortalité infantile⁽²⁾. En revanche, cette concentration des efforts autour d'un objectif a eu une conséquence néfaste à nos yeux : elle a écarté de la famille les ascendants, déjà peu mentionnés dans le Code Civil (7 mentions seulement des grands-parents). Les « vieux » ne font pas partie de la famille qu'ils ont créée !

Il va de soi qu'une nation peut se doter d'une politique familiale sans objectif nataliste. Elle répond ainsi à un souci de justice sociale et de solidarité. L'incidence directe sur l'évolution démographique, pour être mince, n'est pas nulle : quel cours aurait suivi la fécondité sans cet effort solidaire ?

Le législateur ne peut qu'être désemparé quand on lui fait observer la proportion croissante des familles (biologiques) à quatre générations co-existantes, c'est-à-dire comprenant deux générations de retraités (ou plutôt de retraitées). Il est bien forcé d'admettre que la grand-mère est la fille de l'arrière-grand-mère et aussi la mère de la jeune femme dont les enfants sont l'objet de l'attente du système d'allocations familiales. Ce législateur est désarçonné lorsque, les accidents de la circulation aidant, les grands-parents (deuxième génération en partant du sommet) se trouvent en charge de leurs petits-

⁽¹⁾ En 1987, à 59 ans, un homme sur quatre appartenait à une famille à 4 étages, d'après l'enquête longitudinale de la Fondation Nationale de Gérontologie, « *Passages de la vie active à la retraite* » (Paris, PUF, 1989).

⁽²⁾ Faut-il rappeler, qu'à la Libération, la France avait le taux de mortalité infantile le plus élevé d'Europe occidentale (59 p. 1000), alors qu'il est aujourd'hui l'un des plus faibles (4,4 p. 1000).

enfants mineurs (quatrième génération) qui, eux-mêmes, peuvent se trouver demain héritiers directs de leurs grands-parents (qui, soit dit en passant, ont le droit de les adopter !).

Une autre conséquence du parti retenu, c'est l'exclusion de la fratrie, si riche dans certaines cultures, alors qu'oncles et tantes, contemporains des jeunes parents, sont mieux placés que les grands-parents pour prendre le relais en cas d'accidents frappant la génération intermédiaire (troisième).

Comment veut-on que la famille (au sens latin) vive s'il ne reste que son squelette, si sa structure est seulement descendante, oublieuse du passé qui l'a préfigurée et parfois conditionnée ? Heureusement, les progrès de la génétique médicale nous rappellent que nous avons des antécédents !

Les lois sur les successions, inspirées par le souci d'éviter la reconstitution des grandes fortunes d'autrefois, par le souci de préférer pour mode d'acquisition le travail et non l'héritage, par le souci enfin de procurer des ressources au Trésor public, contribuent à limiter l'épanouissement des familles, à un moment où chaque génération successive vit plus longtemps et pourrait tenir un rôle plus actif vis à vis des générations précédentes et suivantes. Avec une vie dont la longueur moyenne va dépasser 80 ans (dont 10 à 15 belles années après le départ à la retraite), comment admettre ce rétrécissement du tissu social ? Comment se satisfaire d'imposer des obligations, sans proposer des moyens pour les assumer ?

En face d'une déformation sensible de la structure d'une population, que ce soit à la base (suite d'années à fécondité élevée) ou que ce soit au sommet (accumulation de survivants d'âge avancé), une pression va s'exercer sur les pouvoirs publics en vue d'obtenir une protection sociale spécifique des effectifs « excédentaires », c'est-à-dire dont la dimension excède de beaucoup la taille couramment enregistrée auparavant. Quand une jeune famille s'élargit au point de ne plus pouvoir se suffire du logement précédent ou de ne plus permettre à la mère d'exercer une activité professionnelle, ou quand des couples vieillissants constatent que se prolonge la longévité d'un grand aïeul, pas nécessairement autonome, dont ils s'occupent, les uns et les autres se tournent vers la collectivité pour obtenir aide et compensation auxquelles ils estiment avoir droit. Ces requêtes locales remontent, par de nombreux canaux, au sommet (Parlement, Gouvernement). La réponse se fait attendre et, une fois donnée, elle ne satisfait personne, en partie parce qu'elle est postérieure aux événements, en partie parce qu'elle manque de tout caractère prospectif.

Une telle réponse, même adaptée, s'inscrit dans un registre passif, baptisé abusivement « politique ». Encourager des couples à avoir des enfants n'est acceptable que si, parallèlement, des dispositions économiques et sociales sont mises en place dans un cadre cohérent, c'est-à-dire d'une politique qui mérite ce nom. Ce n'est pas le cas en France, puisque, nous l'avons souligné, la vision publique de la famille est réductrice. Encourager mieux que par de bonnes paroles des adultes à prendre soin de leurs parents très âgés, souffrant d'une perte d'autonomie, supposerait que les besoins propres de ces quadragénaires, de ces quinquagénaires, soient satisfaits : le domaine d'interventions ne se limite pas à l'espace qui s'étend au-delà de 70 ou de 80 ans. Procurer un toit et des soins aux grands vieillards, c'est un énorme progrès par rapport à la situation historique, mais ce

n'est qu'un palliatif. Procurer des ressources, c'est déjà plus satisfaisant, car ces ressources, dues et non pas allouées, vont permettre à leurs titulaires de choisir, au lieu de se contenter d'une aide dont d'autres auront dessiné la forme et fixé les modalités.

Dans ce domaine, le pas décisif a été la généralisation (hélas hétérogène) des pensions de retraite de base et des pensions complémentaires : en France, tous les salariés non fonctionnaires, appartiennent à un (ou plusieurs) régimes complémentaires, de sorte que le niveau de vie moyen d'un ménage de retraités s'est beaucoup élevé, au point de susciter quelque envie chez les plus jeunes. Ces revenus, découlant de « droits acquis », diffèrent singulièrement de l'aide apportée, sous conditions de ressources, à des allocataires sociaux dont le nombre donne la mesure du retard à combler.

Or, ces allocataires sociaux sont appelés à peser plus lourd : ils seront plus nombreux à atteindre l'âge des prestations, ils seront plus nombreux à survivre. Statistiquement, les pauvres ne meurent plus aussi vite que précédemment. Puisque leurs ressources sont insuffisantes, toute avancée dans ce domaine se traduira par un alourdissement de la charge globale, alourdissement qui sera renforcé par l'arrivée à l'âge pré-fixé de générations plus jeunes que la plus faible mortalité des « jeunes adultes » aura épargnées. Songeons ici à l'avenir des myriades de chômeurs de longue durée. A cet égard, l'état de santé des futurs retraités et surtout des futurs allocataires pose problème et appelle des interventions préventives visant à maintenir les quinquagénaires (et leurs aînés) en forme. Plus l'âge avance, plus les « réparations » sont insuffisantes ou fragiles. On soignera de plus en plus; il n'est pas certain qu'on guérira davantage.

Quand on part de la famille biologique à étages (parentèle) en lui adjoignant la famille socio-biologique (les alliés), on reste enfermé dans un cercle restreint d'échanges qui peuvent être fort riches mais qui, dans nos sociétés occidentales, sont fragiles, soumis qu'ils sont à des tentations ou à des pressions, écartelés par des migrations internes. La « politique de la famille », associée à la « politique de la vieillesse », doit prendre en compte cette fragilité et soutenir les efforts accomplis, au sein des familles, aussi bien en faveur des « jeunes » qu'en faveur des « vieux ». Pourquoi ne pas aider les sexagénaires à aider, sans se soucier de leur âge ?

L'apport des migrations externes peut être très positif après un moment de crise historique, comme en France après la première guerre mondiale. Ces immigrants sont souvent porteurs de valeurs familiales dont les Français n'ont plus qu'un vague souvenir, dans la mesure où ils ont connu leurs grands-parents (pour les générations nées dans les années 20) ou leurs arrière-grands-parents (générations nées dans les années 50).

Quand ces familles n'ont plus d'assises terriennes, ce qui est la règle de nos jours, on entre dans une phase de turbulence et les autorités découvrent vite que l'appui qu'elles pouvaient espérer obtenir des réseaux familiaux - au demeurant plus vivants qu'on ne le croit généralement - sont aléatoires et intermittents. C'est pourtant « en aidant ceux qui aident » (Paillat) qu'on surmontera les pénuries de moyens et de personnel. Reconstituer les échanges intra-familiaux (sans imposer de règles), c'est encore l'un des meilleurs moyens d'enrichir les liens entre les « aidés » et les enfants aidants. Pour réussir dans cette voie, encore faut-il limiter les écarts socio-économiques qui affaiblissent l'équilibre du territoire. Quand les meilleurs éléments, c'est-à-dire les plus dynamiques, sont tentés par

les attraits, vérifiés ou mythiques, d'une autre communauté, c'est toute la structure démographique de la communauté d'origine qui se déforme : où trouver alors des quinquagénaires, assez informés, assez motivés, pour venir en aide aux « vieux » fragiles ?

3. *Politique de la santé*

Dans une population qui, déjà vieillie, continue à vieillir, la santé devient le domaine crucial d'intervention publique. En effet, la société ne peut plus se contenter de gérer « à la petite semaine » la santé de ses citoyens; elle peut encore moins s'abstenir de s'en préoccuper. Tout pousse au long terme : les besoins de la formation initiale, puis continue, du corps médical, la mise en place de systèmes et d'un état d'esprit de coordination entre la médecine de ville et la médecine hospitalière, la nécessité d'actions préventives sélectives, le développement de l'épidémiologie et de la statistique médicale, la recherche comme la diffusion et l'application de ses résultats, tout exige du temps, un temps sans cesse renouvelé. On ne peut plus se contenter de tirer parti des enseignements passés ou de travaux récents, car les uns et les autres sont constamment dépassés ou remis en question.

En outre, dans une population comportant une forte proportion d'habitants très âgés, bon nombre de ceux-ci sont fragiles, en ce sens que, même si leur autonomie subsiste, elle le fait sous la menace d'un accident de santé aux dépens d'un organisme qui n'a plus les facilités de récupération ou de compensation des belles années ou de la jeunesse. Nos sociétés accumulent des « survivants artificiels » avec quelque bonheur, mais aussi au prix d'efforts qui n'ont pas toujours l'efficacité souhaitable tout en coûtant financièrement de plus en plus cher.

Cette évolution fait apparaître et renforce un problème social qui n'a pas encore reçu de réponse satisfaisante : il s'agit de la « dépendance » qui, quel que soit l'âge, interdit ou rend très difficile la gestion des actes de la vie quotidienne. Dans le cas des « dépendants âgés », les conséquences de la dépendance sont plus difficiles à maîtriser à cause du grand âge, par exemple quand elle exige une compagnie 24 heures sur 24. Cette forme d'aide, plus sociale que médicale, impose des dépenses supplémentaires à la famille qui intervient ou vers qui l'Etat pourrait se retourner, de sorte que le principe d'une « allocation dépendance » est un thème d'actualité en France, même s'il achoppe au Parlement, plus réticent que ne le sont les compagnies d'assurance et les mutuelles !

Au moment où toute société développée s'inquiète de la progression des dépenses de santé (qui ne sont pas seulement des dépenses médicales), croit-on que le vieillissement de la population l'aidera à contrôler ce mouvement ? N'est-il pas plutôt à craindre que cette évolution démographique n'impose des choix douloureux, parfois tragiques ? Nous en connaissons personnellement des cas et nous ne pouvons pas nous empêcher de penser que, sous de bons prétextes de gestion économique, un nombre croissant de patients très âgés seront considérés comme trop « coûteux » et, pour cette raison, renvoyés chez eux après une grave intervention, sans que toutes précautions soient prises pour assurer une convalescence efficace. Demain, ces exemples isolés deviendront la référence, si

n'intervient pas la prise de conscience des conséquences qu'entraîne le vieillissement de la population sur la santé publique.

Quand comprendra-t-on que, seule une pédiatrie efficace permet ou, plus modestement, facilite, une vieillesse équilibrée ? Une enfance souffreteuse affaiblit les possibilités d'une carrière professionnelle réussie et, partant, met en cause la qualité de la retraite et sa longueur. L'unicité de l'être humain impose une médecine continue, ce qui ne veut pas dire un médecin unique. Comment un gériatre pourrait-il être efficace s'il ne sait rien des incidents, et a fortiori des accidents, de la vie professionnelle ? Autrefois, la dureté des conditions de travail et des conditions de vie imposait une vie courte, sans la phase intermédiaire que nous connaissons aujourd'hui et qui, encore une fois, n'a pas de précédent historique. Comment prétendre que le vieillissement démographique de type moderne n'est pas une nouveauté ?

La santé publique ne pourra pas progresser sans la participation des intéressés, c'est-à-dire sans une sensibilisation de la population de tout âge. Les études montrent à l'évidence que le niveau d'instruction est le facteur le plus discriminant de la mortalité différentielle et, sans doute, de la morbidité, mais il ne suffit pas d'améliorer la qualité de l'instruction au bénéfice des moins bien lotis, des moins bien dotés : il faut encore y inclure une part accrue d'éducation sanitaire. Il n'y aura pas de prévention efficace sans une amélioration du terrain à ensemercer⁽³⁾.

4. Les réponses de la collectivité

Le moment est venu de nous interroger sur la nature des réponses qu'apporte la collectivité, par le biais de l'Etat qui l'incarne, aux questions que pose le vieillissement de la population, tant sous sa forme statique (degré), que sous sa forme dynamique (progression).

Le plus fréquemment, comme le montre l'histoire de ce demi-siècle, l'Etat adopte des lois et règlements qui visent à compenser les mauvais effets de ce vieillissement, en se bornant à considérer la partie la plus âgée de la population, que ce soit pour ses ressources minimales, son logement, sa santé. On peut l'observer dans toute l'Europe, au-delà des différences politiques et culturelles. Plus ambitieux, certains pays comme la France, essaient de structurer ces actions, de leur donner une certaine cohérence. Il s'agit alors d'une « politique de la vieillesse », titre d'un fameux rapport officiel publié en 1962. Les dix personnalités membres de la Commission, créée par décret du 8 avril 1960, et plus particulièrement son président, M. Pierre Laroque, avaient des visées élevées et bon nombre de leurs recommandations mériteraient d'être rappelées... parce qu'elles n'ont pas été suivies d'effets. Aujourd'hui, il est plus commun de citer le « rapport Laroque » que d'en présenter les points forts, tels que la suppression des limites d'âge « réglementaires, conventionnelles ou même coutumières » (p. 264), ou le refus d'une « administration de la

⁽³⁾ Ces arguments sont développés et structurés dans le rapport du Haut Comité de la Population et de la Famille, « Vieillesse et Santé », publié par la Documentation Française en 1992 (107 p.).

vieillesse (qui) matérialiserait une ségrégation des personnes âgées contre laquelle on ne saurait trop lutter » (p. 275), ou de rappeler précisément cette condamnation de la ségrégation; c'est à la Commission que l'on doit le développement de l'aide ménagère, de l'aide médicale à domicile et l'idée d'un revenu minimum.

Le contraste entre le « dire » et le « faire » est encore plus frappant avec le rapport du VI^{ème} Plan doté d'un titre prospectif « Vieillir demain »⁽⁴⁾. Toute son insistance à écarter le recours à l'âge comme critère sélectif n'a-t-elle pas été balayée par la législation suivante qui a abaissé l'âge de la retraite et présenté cette mesure comme un progrès social ?

En adoptant une « politique de la vieillesse » qui n'est, à la limite, qu'un catalogue non contraignant de mesures, l'Etat a tout de même fait droit à certaines revendications justifiées par la mauvaise situation des anciens âgés après la dernière guerre et il convient d'en rendre justice aux pouvoirs publics d'alors, mais une action en profondeur reste à entreprendre.

Dans les textes proposés ou adoptés, figure rarement la possibilité d'intervention personnelle des bénéficiaires dont on s'efforce, au contraire, de réduire le rôle sous prétexte de leur permettre de « jouir d'un repos bien gagné ». Cette « politique » est, en fait, conçue « pour » et non pas « par ». On gagne une bonne conscience à prodiguer quelques concours; on se débarrasse, à bon compte, de problèmes épineux et, en tout cas, on évite de soulever quelques questions embarrassantes. Par exemple, il est avéré que les « jeunes retraités », les « seniors », disposent d'une santé physique et mentale sans précédent historique, mais alors, pourquoi mettre autant d'acharnement à leur interdire toute participation active, même à temps partiel, à la société qu'ils ont contribué à forger ?

Pour mériter son nom, une « politique de la vieillesse » devrait défendre, bec et ongles, le maintien des anciens dans la société, combattre les rigidités sociales et culturelles qui s'y opposent, contribuer à la mise en valeur du potentiel humain que détiennent des centaines de milliers de concitoyens. A quoi pouvait bien servir hier un « Secrétariat d'Etat aux personnes âgées », privé de toute compétence dans les domaines-clés - retraite, santé, emploi - et chichement doté ? Son existence même ne renforcerait-elle pas, dans le public, l'opinion selon laquelle les personnes âgées avaient besoin d'aide et de protection ? Plus prosaïquement, les électeurs âgés que cajolent les partis ne sont-ils pas d'abord des électeurs, puisque le vieillissement de la population a, parmi ses conséquences, celui du corps électoral ?

En tant que telles, les personnes âgées existent-elles ? Oui, si on les définit par rapport à un âge déterminé, mais alors déterminé par qui et pour quoi ? Ce ne sont ni les démographes, ni les statisticiens de l'INSEE qui choisissent ou qui déterminent l'âge de la vieillesse : ils ne font qu'utiliser l'âge fixé par les lois et règlements pour la retraite ou pour le minimum-vieillesse. Nombreux, d'ailleurs, s'opposent à l'abaissement de la référence qui convertit arbitrairement en « vieux » des millions de « jeunes retraités ». Le

⁽⁴⁾ Commissariat Général au Plan, groupe « Prospective personnes âgées », « Vieillir demain », Paris, 1980, Documentation Française, 270 p.

choix d'un âge est une décision politique⁽⁵⁾ et non une décision scientifique; ce choix peut d'ailleurs être erroné. Non, si on songe à certains handicaps, car ce sont alors les handicaps et non pas l'âge, en soi, qui justifient une action compensatrice. Prenons un exemple simple : pourquoi suggérer une « politique du logement des personnes âgées » quand la grande majorité de celles-ci sont mobiles et alertes ? La dépendance qu'on associe trop facilement à l'âge peut se produire après un accident ou une maladie invalidante : le sujet, le « bénéficiaire » de l'intervention, ce n'est pas une personne âgée dépendante, mais une personne dépendante dont, en outre, le grand âge n'est pas un atout parce qu'il limite l'efficacité de certaines interventions (chirurgie, prothèse, etc.) ou justifie des contre-indications. Prévoir une « carte vermeil » pour un retraité dont le revenu a sensiblement diminué, c'est une mesure socialement justifiée qui maintient ce retraité dans la société; l'octroyer à toute personne qui a franchi tel ou tel âge, n'a pas d'autre valeur que commerciale. Nos contemporains âgés ont mieux à nous apporter que leur mobilité ferroviaire.

En face d'une mutation profonde qui provoque des distorsions de structure bien avant l'ère de la retraite, nos sociétés ont besoin d'un autre type de politique, non pas d'une politique d'accompagnement, de réparation, mais d'une politique mobilisatrice et préventive, intervenant par impulsion et non par interdiction dès la deuxième moitié de la vie (sinon plus tôt), associant par là les générations successives. Dans l'expression « politique du vieillissement » (concept lancé et défendu par A.-M. Guillemard), le terme « vieillissement » est révélateur d'un certain dynamisme appliqué à une ligne d'action interventionniste. Nous sortons là de la conception providentielle pour entrer dans celle de l'optimisation des ressources humaines, quel que soit l'âge.

Dans cette optique, devrait entrer en jeu une politique de l'emploi qui tienne compte du vieillissement interne de la population d'âge actif⁽⁶⁾. Chercher à valoriser les quadragénaires et leurs aînés qui, demain, seront majoritaires, c'est empêcher la machine économique de se gripper; c'est bénéficier du concours d'actifs expérimentés, au lieu de gonfler artificiellement la population sans emploi. Plus subtilement, organiser la promotion stimulante, c'est mobiliser les plus jeunes (pourquoi améliorer sa compétence sans espoir de récompense ?) et renforcer le potentiel de la « seconde carrière » chère à X. Gaullier. Dès aujourd'hui, la structure de la petite exploitation agricole, ossature de l'ensemble de la population agricole, offre un exemple saisissant. Avec sa structure inversée (moyenne d'âge : 55 ans), la relève n'aura pas lieu (les jeunes ne veulent plus attendre le départ des anciens), de sorte que se produira demain un gonflement brutal des effectifs, peut-être bénéfique dans certaines zones de petite agriculture polyvalente familiale, mais inquiétant dans d'autres où triomphera la grande agriculture mécanisée sans racines. Le petit commerce traditionnel en milieu rural est entré dans une phase encore plus inquiétante : sans clients, il cède la place aux grandes surfaces que fréquentent les jeunes ménages motorisés et, sans commerces, les villages meurent. Leur structure démographique aidant, on serait tenté de parler de « vieillages ».

(5) En adoptant, en son temps, 65 ans, Bismarck était sûr de ne pas mettre en péril les systèmes civils de pension.

(6) En France, le rapport 40-59 ans/20-39 sera positif entre 2000-2005; dans l'Europe des Douze, il en ira de même un peu plus tôt.

Conclusion

Le vieillissement démographique, un défi à relever, une chance à saisir

Nos sociétés occidentales sont à l'aube du vieillissement de leurs populations, dans un monde encore marqué par une croissance démographique excessive. Nous disons « aube », parce que la barre des 20 % d'anciens de plus de 65 ans n'est pas franchie : elle se profile pour le début du siècle prochain.

Nous l'avons dit, le vieillissement se traduira alors par une mutation profonde de la répartition par âge, imposant de nouveaux rapports intergénérationnels. Si on accepte la perspective d'une vie professionnelle s'étendant sur moins de la moitié de la vie et occupant un tiers de la population - pourquoi pas ? - il nous faudra accepter une refonte profonde de nos systèmes socio-économiques qui ne se satisfassent plus d'un découpage de la vie et de la population en sections autonomes (école-travail-retraite) et qui, au contraire, fassent appel à chacun au mieux de sa forme et de son talent. C'est ici qu'apparaît le mieux la nécessité d'une optimisation des ressources humaines, notamment au sein de la famille. Pourquoi aider celles qui s'occupent de leurs enfants et refuser cette aide à celles qui s'occupent de leurs parents âgés dépendants ? Cette optimisation prendrait le contre-pied des mesures qui fractionnent la vie et la société en sections étanches au gré des décideurs politiques. Comment concilier ce découpage avec le souci de « la solidarité nécessaire de l'ensemble de la population à l'égard des personnes âgées » (rapport Laroque, p. 274) ?

Dans la mesure où la force manuelle sera moins requise qu'hier, grâce aux relais assurés par la mécanisation, l'électronique et l'informatique, nos sociétés seront moins pénalisées par leur vieillissement et pourront consacrer plus d'énergie aux activités de service exercées selon les disponibilités de chacun, sans critère d'âge ou de sexe.

En face du défi à relever, il y a donc une chance à saisir. Il faut que le vieillissement psycho-sociologique ne s'oppose pas aux mutations nécessaires. C'est ici que la responsabilité des pouvoirs publics est immense : ils ne pourront pas se contenter de suivre la houle. Afin de pouvoir convaincre, il leur faudra d'abord être intimement convaincus de l'ampleur et de l'urgence de leur tâche face à un phénomène qui dérange parce qu'il bouscule les schémas et les références hérités d'un temps où les populations n'avaient, ni la même forme, ni le même contenu. Dès aujourd'hui, des zones de survieillessement rendent impératives des interventions multiformes qui pourraient aider à formuler des solutions applicables au niveau national et européen. Là aussi, le défi lancé est porteur d'une chance à saisir.

Les démographes peuvent et doivent contribuer à mettre en valeur le caractère potentiellement riche d'un phénomène qui ne se limite pas à des aspects négatifs.